



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, tenue le 18 novembre 2025 à 20h00, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier.**

**Sont présents :**

Monsieur Robert Pufahl, maire  
Monsieur André Langlois, conseiller du district numéro 1  
Monsieur René Darveau, conseiller du district numéro 2  
Monsieur Louis-Philippe Hébert, conseiller du district numéro 3  
Monsieur Christian Soulières, conseiller du district numéro 4  
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 5 et maire suppléant  
Monsieur Guy Cloutier, conseiller du district numéro 6

Madame Hélène Plourde, directrice générale et greffière-trésorière et Madame Carol-Anne Benjamin, directrice générale adjointe et chargée de projet sont également présentes.

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Robert Pufahl.

La personne qui préside la séance, soit Robert Pufahl, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

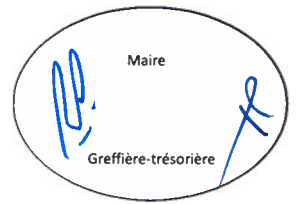
**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire Monsieur Robert Pufahl, déclare la séance ouverte à 20h00.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2025.11.179 Adoption de l'ordre du jour**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal :**
  - 3.1** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025
- 4. Correspondance**
  - 4.1** Dépôt de la correspondance reçue
- 5. Administration générale**
  - 5.1** Remerciement – conseillers municipaux
  - 5.2** Emploi été Canada – demande de subvention
  - 5.3** Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) – 2024 à 2028
  - 5.4** Archives Lanaudière – mise à jour annuelle
  - 5.5** Bélanger Sauvé avocats – renouvellement- entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé pour 2026
  - 5.6** Bélanger Sauvé avocats – renouvellement- représentation devant la Cour municipale pour 2026



- 5.7 Centre d'action bénévole d'Autray (CABA) – collecte de fonds
- 5.8 Politique de traitement du personnel de la Municipalité – adoption
- 5.9 Modification du calendrier des séances ordinaires – report de la séance de décembre

**6. Trésorerie**

- 6.1 Approbation des comptes payés et à payer

**7. Travaux publics**

- 7.1 Ministère des Transports de la Mobilité durable (MTMD) – permission de voirie et entente d'entretien
- 7.2 Déneigement - mandat

**8. Hygiène du milieu**

- 8.1 Formation d'opérateur en eau potable (compagnonnage ORD) – directeur des travaux publics

**9. Urbanisme et environnement**

- 9.1 Organisme des bassins versants de la zone Bayonne – renouvellement d'adhésion

**10. Sécurité publique et service d'incendie**

- 10.1 Croix-Rouge - contribution

**11. Loisirs et culture**

**12. Autre(s) sujet(s)**

**13. Période de questions**

**14. Clôture et levée de la séance**

- 14.1 Clôture et levée de la séance

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier**

**Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau**

**Il est résolu**

**QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.**

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

**2025.11.180 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2025 a été remise à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente séance et que les membres du conseil en ont pris individuellement connaissance;

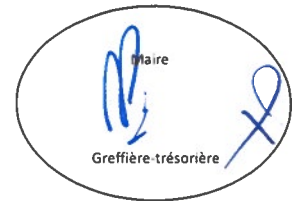
**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Léo Soulières**

**Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau**

**Il est résolu**



**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025 tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

#### CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance reçue.

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

##### **2025.11.181 Remerciement – conseillers municipaux**

**ATTENDU** les élections municipales qui ont eu lieu le 2 novembre 2025;

**ATTENDU QUE** messieurs Alain Laferrière, Guy Burelle et Gaétan Bayeur ne siègent plus sur le conseil municipal;

**ATTENDU QU'**ils ont siégé durant plusieurs années sur le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier désire remercier M. Alain Laferrière, M. Guy Burelle et M. Gaétan Bayeur pour leurs implications durant toutes ces années.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Guy Cloutier

**Appuyé par** le conseiller Monsieur René Darveau

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier remercie :

- Monsieur Guy Burelle, pour ses 16 années d'implication à titre de conseiller;
- Monsieur Alain Laferrière, pour ses 24 années d'implication à titre de conseiller;
- Monsieur Gaétan Bayeur, pour ses 37 années d'implication à titre de conseiller.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

##### **2025.11.182 Emploi été Canada – demande de subvention**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Léo Soulières

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Louis-Philippe Hébert

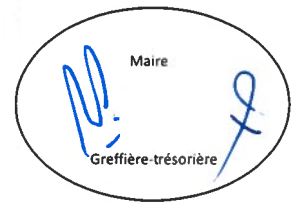
**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la directrice générale et greffière-trésorière à faire une demande de subvention à Emploi été Canada pour un employé affecté au camp de jour adapté, pour l'été 2026.

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la directrice générale et greffière-trésorière à faire une demande de subvention à Emploi été Canada pour un employé affecté au camp de jour, pour l'été 2026.

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la directrice générale et greffière-trésorière à faire une demande de subvention à Emploi été Canada pour un employé aux travaux publics, pour l'été 2026.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.



**2025.11.183 Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) – 2024 à 2028**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur André Langlois

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Christian Soulières

**Il est résolu**

**QUE** la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

**QUE** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028.

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**QUE** la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1<sup>er</sup> octobre au 15 février inclusivement.

**QUE** la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme.

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2025.11.184 Archives Lanaudière – mise à jour annuelle**

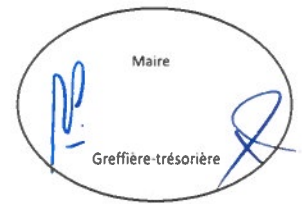
**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Guy Cloutier

**Appuyé par** le conseiller Monsieur René Darveau

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la directrice générale et greffière-trésorière à mandater Archives Lanaudière pour la mise à jour annuelle des dossiers municipaux à archiver pour un montant deux mille dollars (2 000,00\$) plus les taxes applicables.

Procès-verbal de la Municipalité  
de Sainte-Geneviève-de-Berthier



Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2025.11.185 Bélanger Sauvé avocats – renouvellement – entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé pour 2026**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

**ATTENDU QUE** dans cette perspective, le procureur de la Municipalité, nous a fait parvenir une proposition, datée du 11 novembre 2025, valide pour toute l'année 2026;

**ATTENDU QUE** cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la Municipalité moyennant une charge forfaitaire :

- Les communications téléphoniques avec la Municipalité, qu'il s'agisse du maire ou de la directrice générale et des inspecteurs, et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la Municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;
- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du *Code municipal* et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- Le support légal requis par le personnel de la Municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la Municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

**ATTENDU QU'**il appert que cette proposition est avantageuse pour la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la directrice générale atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la Municipalité.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Louis-Philippe Hébert

**Appuyé par** le conseiller Monsieur André Langlois

**Et résolu**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 11 novembre 2025 pour un montant de deux cents dollars (200,00\$) par mois et ce, pour toute l'année 2026, déboursés et taxes en sus.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.



**2025.11.186 Bélanger Sauvé avocats – renouvellement – représentation devant la Cour municipale pour 2026**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la MRC de D'Autray pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025;

**ATTENDU QUE** le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026;

**ATTENDU QUE** la Municipalité considère avantageuse ladite offre de service et est satisfaite des services rendus.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur René Darveau

**Appuyé par** le conseiller Monsieur André Langlois

**Et résolu**

**QUE** la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la MRC de D'Autray selon les termes de l'offre de service pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026, laquelle comprend les éléments suivants :

- Toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la Municipalité relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;
- La réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;
- Toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année;
- Toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire;
- Les entrevues avec les témoins et les officiers de la Municipalité préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale;
- Toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la Municipalité auprès de la Cour municipale de la MRC;

Le tout pour un montant global et forfaitaire de mille cent vingt-cinq dollars (1 125,00\$) plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2025.11.187 Centre d'action bénévole d'Autray (CABA) – collecte de fonds**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Léo Soulières

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Guy Cloutier

**Il est résolu**

**QUE** la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accorde un don de mille dollars (1 000,00\$) au centre d'action bénévole d'Autray (CABA).



Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2025.11.188 Politique de traitement du personnel de la Municipalité - adoption**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a adopté une politique de traitement du personnel de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier le 18 décembre 2017, qu'elle a adopté des versions révisées depuis et qu'une mise à jour s'impose.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur René Darveau

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Christian Soulières

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier abroge la politique de traitement du personnel de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier adoptée le 18 décembre 2017 (résolution n°2017.12.258) et ses versions révisées :

- Adoptée le 4 mars 2019 (résolution n° 2019.03.038);
- Adoptée le 9 septembre 2019 (résolution n° 2019.09.171);
- Adoptée le 2 mars 2020 (résolution n° 2020.03.051);
- Adoptée le 3 mai 2021 (résolution n° 2021.05.070).

**QUE** la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier adopte la politique de traitement du personnel de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier.

**QUE** l'entrée en vigueur de la politique est rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2025.11.189 Modification du calendrier des séances ordinaires – report de la séance de décembre**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2024.12.206 adoptée le 3 décembre 2024, établissant le calendrier des séances ordinaires de l'année 2025 conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

**CONSIDÉRANT QUE** la séance ordinaire prévue le 2 décembre 2025 dans le calendrier des séances ordinaires de l'année 2025 doit être déplacée;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Guy Cloutier

**Appuyé par** le conseiller Monsieur René Darveau

**Il est résolu**

**QUE** la séance ordinaire initialement prévue le 2 décembre 2025 soit déplacée le 16 décembre 2025 à 20h00 à la salle des délibérations du conseil municipal située au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier, Québec, J0k 1A0.

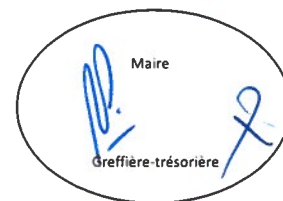
**QU'**un avis public de la modification du calendrier des séances ordinaires de l'année 2025 soit publié conformément à la loi.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**TRÉSORERIE**

**2025.11.190 Approbation des comptes payés et à payer**

La directrice générale et greffière-trésorière soumet les listes des factures payables et payées et demande au conseil de les approuver.



**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Guy Cloutier  
**Appuyé par** le conseiller Monsieur André Langlois  
**Il est résolu**

D'approuver la liste des factures payées durant le mois d'octobre 2025, pour un montant total de quatre cent trois mille cinq cent quatorze dollars et vingt-six cents (403 514,26\$).

D'autoriser le paiement des factures présentées, pour un montant total de cent trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars et cinquante-trois cents (130 998,53\$).

D'autoriser les salaires bruts ainsi que les gains non imposables payés durant le mois d'octobre 2025, pour un montant de cinquante-deux mille sept cent vingt-deux dollars et soixante-dix-neuf cents (52 722,79\$).

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

#### TRAVAUX PUBLICS

#### **2025.11.191 Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) – permission de voirie et entente d'entretien**

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après nommé « Ministère »);

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Guy Cloutier  
**Appuyé par** le conseiller Monsieur Louis-Philippe Hébert  
**Et résolu**

**QUE** la Municipalité demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2026 et qu'elle autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000,00\$).

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues.

**QUE** la Municipalité s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.



**2025.11.192** Déneigement - mandat

**ATTENDU QUE** par la 2025.10.172, la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a procédé à un appel d'offres sur le site SEAO pour l'entretien de déneigement des chemins municipaux;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a reçu les soumissions, dans des enveloppes scellées, avant le jeudi 16 octobre 2025 à 10h00;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a reçu les soumissions suivantes :

Pour l'option A (1 an – saison 2025-2026 à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025) :

- Les entreprises Berthier inc., au montant de cent trente-cinq mille vingt-sept dollars et soixante-trois (135 027,63\$) taxes en sus;
- Terrassement Baril, au montant de cent trente-sept mille quatre cent soixante-quinze dollars (137 475,00\$) taxes en sus;
- Excavation Dumontier inc., au montant de deux cent quarante-quatre mille huit cent soixante-quinze dollars et trente (244 875,30\$) taxes en sus.

Pour l'option B (3 ans – saison 2025-2026 / 2026-2027 / 2027-2028) :

- Terrassement Baril, au montant de trois cent soixante-quatre mille sept cent vingt-cinq dollars et vingt-huit (364 725,28\$) taxes en sus;
- Les entreprises Berthier inc., au montant de quatre cent trente-sept mille cent trente-huit dollars et quatre-vingt-dix (437 138,90\$) taxes en sus;
- Excavation Dumontier inc., au montant de quatre cent soixante-douze mille cinq cents dollars (472 500,00\$) taxes en sus.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur René Darveau

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Christian Soulières

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier accorde le mandat pour l'entretien de déneigement des chemins municipaux pour une durée de 3 ans, au plus bas soumissionnaire conforme, soit :

- Terrassement Baril, au montant de trois cent soixante-quatre mille sept cent vingt-cinq dollars et vingt-huit (364 725,28\$) taxes en sus;

**QUE** la présente résolution fait office de contrat liant les parties.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

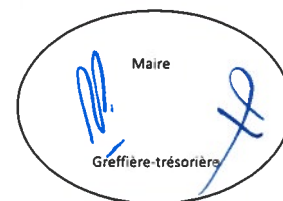
HYGIÈNE DU MILIEU

**2025.11.193** Formation d'opérateur en eau potable (compagnonnage ORD) – directeur des travaux publics

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur André Langlois

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Christian Soulières

**Il est résolu**



**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier entérine la décision prise par le maire et la directrice générale et greffière-trésorière relativement à l'inscription du directeur des travaux publics à une formation de compagnonnage pour les opérateurs en eau potable.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

#### URBANISME ET ENVIRONNEMENT

#### **2025.11.194** Organisme des bassins versants de la zone Bayonne – renouvellement d'adhésion

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Léo Soulières

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Guy Cloutier

**Il est résolu**

**QUE** la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier renouvelle son adhésion à l'organisme des bassins versants de la zone Bayonne au montant de cent dollars (100,00\$), plus les taxes applicables le cas échéant.

**QUE** cette adhésion soit valide, pour l'année 2025-2026.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D'INCENDIE

#### **2025.11.195** Croix-Rouge - contribution

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a renouvelé l'entente de services aux personnes sinistrées avec la Croix-Rouge canadienne pour les années 2024-2025 et 2026 par la résolution portant le numéro 2024.09.156.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Guy Cloutier

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Léo Soulières

**Il est résolu**

**QUE** la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier paye la contribution à la Croix-Rouge canadienne relative à l'entente de services aux sinistrés couvrant la période de novembre 2025 à octobre 2026, d'une somme de quatre cent quatre-vingt-onze dollars et quarante (491,40\$), frais et taxes inclus.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 20h26 à 20h32.



CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

2025.11.196 Clôture et levée de la séance

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur René Darveau

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Léo Soulières


**Il est résolu**

De clore et de lever cette séance à 20h33.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

« Je, Robert Pufahl, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*. »

  
\_\_\_\_\_  
Robert Pufahl,  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Hélène Plourde,  
Directrice générale et greffière-trésorière